

Amis du Diocèse du Sahara (ADS)

Accueil/sommaire

LISTE FINALE DES PROPOSITIONS

Par bienveillante décision du Saint-Père Benoît XVI, la Secrétairerie générale du Synode des Évêques est autorisée à publier la version non officielle des Propositions de la II^e Assemblée Spéciale pour l’Afrique du Synode des Évêques sur le thème : L’Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. “Vous êtes le sel de la terre ... Vous êtes la lumière du monde” (Mt 5, 13.14).

cette version provisoire est officieuse et non officielle en français.

*Ce Bulletin est seulement un instrument de travail à usage journalistique.
Les traductions n'ont pas de caractère officiel.*

INTRODUCTIO

Propositio 1: Documentation présentée au Souverain Pontife

I - ECCLESIA IN SYNODO

Propositio 2: Le Synode de la Nouvelle Pentecôte

Propositio 3: Communion ecclésiale

Propositio 4: La Communion ecclésiale au niveau régional et continental

II- SYNODALIA THEMATA

A) Reconciliatio

Propositio 5: Le sacrement de la réconciliation

Propositio 6: La forme non sacramentelle de célébrer la Réconciliation

Propositio 7: Inculturation du sacrement de la réconciliation

Propositio 8: Pratiques pastorales de réconciliation

Propositio 9: La spiritualité de la réconciliation

[Propositio 10: Dialogue œcuménique](#)

[Propositio 11: Le dialogue interreligieux](#)

[Propositio 12: L'Islam](#)

[Propositio 13: La Religion Traditionnelle Africaine \(RTA\)](#)

B) Justitia

[Propositio 14: Justice](#)

[Propositio 15: La sécurité dans la société](#)

[Propositio 16: La fuite des cerveaux](#)

[Propositio 17: La justice sociale et l'éradication de la pauvreté](#)

[Propositio 18: Doctrine Sociale de l'Église](#)

[Propositio 19: L'éducation](#)

[Propositio 20: Le protocole de Maputo](#)

C) Pax

[Propositio 21: La paix](#)

D) Argumenta adnexa

[Propositio 22: La protection de l'environnement et la réconciliation avec la création](#)

[Propositio 23: Commerce des armes](#)

[Propositio 24: La bonne gouvernance](#)

[Propositio 25: La politique](#)

[Propositio 26: Les élections](#)

[Propositio 27: La liberté religieuse](#)

[Propositio 28: Les migrants et les réfugiés](#)

[Propositio 29: Les ressources naturelles](#)

[Propositio 30: La Terre et l'eau](#)

[Propositio 31: La mondialisation et l'aide internationale](#)

[Propositio 32: Le respect de la diversité ethnique](#)

[Propositio 33: L'inculturation](#)

[II - PROMOTORES](#)

[A\) Ecclesia](#)

[Propositio 34: L'évangélisation](#)

[Propositio 35: Communautés Ecclésiales Vivantes \(CEV\)](#)

[Propositio 36: Les défis lancés par les nouveaux mouvements religieux](#)

[Propositio 37: Le laïcat](#)

[Propositio 38: La Famille](#)

[Propositio 39: Prêtres](#)

[Propositio 40: Les séminaristes](#)

[Propositio 41: Les diacres permanents](#)

[Propositio 42: Vie consacrée](#)

[Propositio 43: La catéchèse](#)

[Propositio 44: Les catéchistes](#) *[B\) In Christo roborati](#)*

[Propositio 45: L'Eucharistie source de communion et de réconciliation](#)

[Propositio 46: La puissance de la Parole de Dieu](#) **C) *Ecclesia agens***

[Propositio 47: Les femmes en Afrique](#)

[Propositio 48: La jeunesse](#)

[Propositio 49: Les Enfants](#)

[Propositio 50: Les personnes handicapées](#)

[Propositio 51: VIH/SIDA](#)

[Propositio 52: Le paludisme](#)

[Propositio 53: Droque et alcool](#)

[Propositio 54: Souci pour les prisonniers](#)

[Propositio 55: Abolition de la peine capitale](#)

[Propositio 56 : Les médias](#)

[Propositio 57 : Marie, Notre-Dame d'Afrique](#)

SYNODUS EPISCOPORUM
BULLETIN

**II ASSEMBLÉE SPÉCIALE POUR L'AFRIQUE
DU SYNODE DES ÉVÊQUES
4-25 OCTOBRE 2009**

*L'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la
justice et de la paix.*

*"Vous êtes le sel de la terre ... Vous êtes la lumière du
monde" (Mt 5, 13.14)*

*Ce Bulletin est seulement un instrument de travail à usage journalistique.
Les traductions n'ont pas de caractère officiel.*

Édition française

33 - 24.10.2009

RÉSUMÉ

- LISTE FINALE DES PROPOSITIONS

Par bienveillante décision du Saint-Père Benoît XVI, la Secrétairerie générale du Synode des Évêques est autorisée à publier la version non officielle des Propositions de la II Assemblée Spéciale pour l'Afrique du Synode des Évêques sur le thème L'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. "Vous êtes le sel de la terre ... Vous êtes la lumière du monde" (Mt 5, 13.14).

Cette version - ci dessous- est provisoire, officieuse et non officielle en français.

LISTE FINALE DES PROPOSITIONS

INTRODUCTIO

Propositio 1

Documentation présentée au Souverain Pontife

Les Pères du Synode soumettent à la considération du Souverain Pontife la documentation relative au Synode sur «L'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. "Vous êtes le sel de la terre ... vous êtes la lumière du monde" (Mt 5, 13.14)», c'est-à-dire les "Lineamenta", l' "Instrumentum laboris", les Rapports "ante" et "post-disceptationem", les textes des interventions, présentés tant en salle que "in scriptis", et les compte-rendus des délibérations en carrefours. En outre, les Pères font des propositions concrètes qu'ils considèrent d'une importance capitale. Les Pères demandent humblement au Saint-Père de juger de la pertinence de publier un document sur l'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix.



I - ECCLESIA IN SYNODO

Propositio 2

Le Synode de la Nouvelle Pentecôte

Si la Première Assemblée Spéciale pour l'Afrique du Synode des Évêques a été proclamée "le synode de la résurrection et de l'espérance" (EIA, 13), les Pères synodaux, en communion avec le Saint-Père Benoît XVI, perçoivent cette Deuxième Assemblée Spéciale comme une "Nouvelle Pentecôte". Ils rendent grâce à Dieu et remercient le Saint-Père pour l'heureuse initiative d'avoir convoqué ce Synode.

Les Pères synodaux ont donc été heureux de voir ainsi affirmé le caractère universel de cette Assemblée à travers la présence du Saint-Père et de ses collaborateurs immédiats ainsi que des représentants de l'Église qui est dans les autres continents.

Ils prient que l'Esprit de la Pentecôte puisse renouveler nos engagements apostoliques pour faire prévaloir la réconciliation, la justice et la paix, en Afrique et dans le reste du monde, sans nous laisser abattre par l'immensité des problèmes qui pèsent sur l'Afrique, et pouvoir devenir ainsi "sel de la terre" et "lumière du monde".

Que cet exercice de communion ecclésiale et de responsabilité collégiale inspire d'autres structures et formes de ministère en collaboration dans l'Église-Famille de Dieu.

Propositio 3

Communion ecclésiale

Par sa nature même, l'Église est une communion qui engendre une solidarité pastorale organique. Les évêques, en communion avec l'Évêque de Rome, sont les premiers promoteurs de la communion et de la collaboration dans l'apostolat de l'Église, auquel participent les prêtres, les diacres, les personnes consacrées et les fidèles laïcs. Cette communion d'Église se manifeste particulièrement dans la collégialité effective et affective des évêques dans leurs Provinces ecclésiastiques, au niveau national, régional, continental et international.

Par conséquent, le Synode recommande que les évêques, les prêtres, les diacres, les religieux et les laïcs consolident leur coopération au niveau diocésain, national, continental et intercontinental. Ils encouragent également une plus grande et continue coopération entre le Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) et la Confédération des Conférences des Supérieurs Majeurs d'Afrique et Madagascar (COSMAM). De cette manière, l'Église deviendra plus effective comme signe et promotrice de réconciliation, de justice et de paix.

Propositio 4

La Communion ecclésiale au niveau régional et continental

Les Pères synodaux rendent grâce à Dieu pour le travail accompli par le SCEAM / SECAM (Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et Madagascar), la première instance de communion ecclésiale au niveau continental, durant les quarantes dernières années de son existence (1969-2009).

Ils souhaitent que, dans l'Esprit de la Pentecôte, les Conférences Épiscopales régionales et nationales et l'Assemblée de la Hiérarchie Catholique d'Égypte renouvellent leur engagement avec le SCEAM/SECAM, pour favoriser un ministère pastoral plus fructueux en Afrique, avec une référence spéciale à la réconciliation, la justice et la paix.

Par conséquent, ils encouragent les évêques d'Afrique à raviver les structures existantes de communion ecclésiale, spécialement le COMSAM (la Confédération des Conférences des Supérieurs Majeurs d'Afrique et de Madagascar) et à en promouvoir d'autres, comme:

- un Conseil continental pour le clergé;
- un Conseil continental pour les laïcs; et
- un Conseil continental pour les femmes catholiques.

Ils demandent au SCEAM /SECAM d'explorer et d'élaborer les pistes et les moyens possibles pour assurer une collaboration fructueuse au sein des-dites structures.



II - SYNODALIA THEMATA

A) Reconciliatio

Propositio 5

Le sacrement de la réconciliation

C'est la grâce de Dieu qui nous donne un cœur nouveau et qui nous réconcilie avec lui et avec les autres. Essentiel à la « réconciliation » est le sacrement de la réconciliation. Il doit être célébré selon les normes canoniques et dans l'esprit de l'Exhortation Apostolique post-synodale Reconciliatio et Poenitentia. Il s'agit de redonner toute son importance à la célébration du sacrement de réconciliation dans sa double dimension, personnelle et communautaire.

La réconciliation au niveau social contribue à la paix. Après un conflit, la réconciliation restaure l'union des cœurs et la vie en commun. Grâce à la réconciliation, des nations longtemps en guerre ont retrouvé la paix, des

citoyens ruinés par la guerre civile ont reconstruit l'unité; des individus ou des communautés cherchant et accordant le pardon ont guéri leurs mémoires, des familles divisées vivent à nouveau en harmonie. La réconciliation surmonte les crises, restaure la dignité aux gens et ouvre la voie au développement et à la paix durable entre les peuples à tous les niveaux.

Les Pères synodaux lancent maintenant un appel vibrant à tous ceux qui sont en guerre en Afrique et font tant souffrir leurs peuples: "cessez les hostilités et réconciliez-vous!".

Ils demandent à tous les citoyens et les gouvernements africains de reconnaître leur fraternité et de promouvoir des initiatives en tous genres qui encourageraient la réconciliation et la renforceraient de manière permanente à tous les niveaux de la société.

Ils invitent la communauté internationale à soutenir fortement la lutte contre toutes les manœuvres qui déstabilisent le continent africain et en causent constamment ses conflits.

Ils proposent que les pays africains célèbrent chaque année un Jour de la réconciliation.

Propositio 6

La forme non sacramentelle de célébrer la Réconciliation

Que la forme non sacramentelle de célébrer la Pénitence soit aussi favorisée prudemment de telle sorte qu'elle révèle le caractère ecclésial de la pénitence et de la réconciliation. Cela aidera les communautés éloignées, sans prêtre, à vivre un réel cheminement de pénitence et de réconciliation. Cela permettra aussi les chrétiens, dont situation personnelle prive des sacrements, de se joindre au processus pénitentiel de l'Église. Au début de certains temps liturgiques comme l'Avent et le Carême, elle peut aussi servir aux communautés qui ont un prêtre, comme étape vers une réception plus fructueuse du sacrement (cf. Reconciliatio et Poenitentia § 37).



Propositio 7

Inculturation du sacrement de la réconciliation

Un grand nombre de chrétiens en Afrique manifestent une attitude ambiguë face à l'administration de la réconciliation. Alors qu'ils sont très scrupuleux pour ce qui concerne les rites traditionnels de réconciliation, ils accordent peu d'importance au sacrement de Pénitence.

Il s'avère donc nécessaire de conduire une étude sérieuse et profonde des cérémonies traditionnelles africaines de réconciliation, comme la "palabre" (où une équipe de sages fait un arbitrage public des litiges), et l'arbitrage des conflits par une "équipe de médiateurs". Des organismes similaires peuvent

être institués au sein des Commissions « Justice et paix », en vue d'aider le fidèle catholique à opérer une profonde démarche de conversion dans la célébration du sacrement de Pénitence.

La grâce du sacrement de Pénitence célébré dans la foi est suffisant pour nous réconcilier avec Dieu et avec le prochain, et ne requiert aucun rituel traditionnel de réconciliation.

Propositio 8

Pratiques pastorales de réconciliation

En vue de favoriser le développement de la culture de la réconciliation, les Églises locales pourraient prendre des initiatives comme :

1. célébrer chaque année un jour ou une semaine de réconciliation, particulièrement durant l'Avent et le Carême, ou une Année de réconciliation au niveau continental pour demander à Dieu un pardon spécial pour tous les maux et blessures que ses membres se sont affligés les uns aux autres, et pour que se réconcilient les personnes et groupes touchés dans l'Église et dans l'ensemble de la société. Des actes communautaires de réconciliation et de pardon peuvent s'organiser.

2. Une année jubilaire extraordinaire pendant laquelle l'Église en Afrique et dans les Îles adjacentes rend grâce avec l'Église universelle et prie pour recevoir les dons de l'Esprit Saint. Que cette période de réconciliation soit marquée par les éléments suivants :

- a. Une conversion personnelle et une confession sacramentelle avec absolution;
- b. Un Congrès eucharistique continental;
- c. La célébration de rites de réconciliation pendant laquelle les participants se pardonnent les uns aux autres ;
- d. Le renouvellement baptismal pendant lequel notre être disciples de Jésus surpasse toutes les formes d'allégeance au clan ou à un parti politique ; et
- e. Une vie eucharistique renouvelée.

Propositio 9

La spiritualité de la réconciliation

“Car c'était Dieu qui dans le Christ se réconciliait le monde, ne tenant plus compte des fautes des hommes, et mettant en nous la parole de réconciliation. Nous sommes donc en ambassade pour le Christ”(2 Cor 5,19-20). La réconciliation englobe une manière de vivre (spiritualité) et une mission. Pour mettre en œuvre la spiritualité de la réconciliation, de la justice et de la paix, l'Église a besoin de témoins profondément enracinés dans le Christ, nourris de sa Parole et de ses sacrements. Ainsi, tendus vers la sainteté, grâce à une conversion permanente et à une vie de prière intense, ils

s'investiront dans l'œuvre de réconciliation, de justice et de paix dans le monde, au besoin jusqu'au martyre, suivant l'exemple du Christ. Par leur courage dans la vérité, leur abnégation et leur joie, ils donneront un témoignage prophétique d'une conduite de vie en cohérence avec leur foi. Marie, Mère de l'Église-Famille de Dieu, qui a su accueillir la Parole de Dieu, être à l'écoute des besoins des hommes et se faire médiatrice, dans sa compassion, sera leur modèle.

Les Pères du Synode recommandent :

- que la mémoire des grands témoins qui ont donné leur vie au service de l'Évangile et du bien commun ou pour la défense de la vérité et des droits humains, soit gardée et fidèlement rappelée ;
- que les membres de l'Église développent le sens de la responsabilité pour leurs actions et une metanoïa permanente, que l'on peut célébrer régulièrement dans le sacrement de la réconciliation ;
- que par la célébration et l'adoration de l'Eucharistie, la prière et la méditation de la Parole de Dieu, l'Église-Famille de Dieu s'enracine profondément dans le Seigneur et trouve la force d'être « sel de la terre » et « lumière du monde ».

Propositio 10

Dialogue œcuménique

Dans son service de réconciliation, de justice et de paix sur le continent, et en union avec l'Église universelle, l'Église en Africa renouvelle son engagement envers le dialogue œcuménique et la coopération. Un Christianisme divisé demeure un scandale puisque cela serait contraire aux désirs du Divin Maître, qui pria pour que ses disciples soient un (cf. Jn 17, 21). Le but du dialogue œcuménique est donc tant de porter témoignage au compagnonnage chrétien en Christ que de marcher vers l'unité des chrétiens avec ceux avec qui nous partageons la même foi, par l'écoute de la Parole de Dieu et la collaboration au service de leur frères et sœurs "en un seul Seigneur ... un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous ..." (Ep 4,5-6). Par conséquent, le Synode tient en grande estime les efforts continus du Conseil Pontifical pour la promotion de l'unité des Chrétiens pour engager et poursuivre le dialogue avec les autres Églises et Communautés Ecclésiales.

Le Synode est conscient que, bien que l'unité des chrétiens ne soit pas encore une réalité, les chrétiens des différents pays d'Afrique se sont réunis en diverses associations (comme l'Association chrétienne du Nigeria, le Conseil chrétien du Liberia, etc.) pour entreprendre ensemble des œuvres de charité et sauvegarder les intérêts des chrétiens dans un État moderne pluriel. Le Synode apprécie ces efforts et les recommande aux autres pays, où de telles associations peuvent servir la cause de la paix et de la réconciliation. En outre, le Synode invite l'Église en chaque diocèse ou région de s'assurer que

la semaine consacrée à la prière pour l'unité des chrétiens soit marquée par la prière des activités en commun qui promeuvent l'unité des chrétiens, "afin qu'ils soient un" (Jn 17,21).



Propositio 11

Le dialogue interreligieux

La paix en Afrique et ailleurs dans le monde est conditionnée par les relations interreligieuses, aussi est-il important que soient promues les valeurs du dialogue pour que les croyants travaillent ensemble, par exemple dans les associations orientées vers la paix et la justice, dans un esprit de confiance et d'entraide, et que les familles soient éduquées aux valeurs d'écoute, de fraternité et de respect de l'autre, au-delà de la peur.

Le dialogue avec les autres religions et particulièrement avec l'Islam et les religions traditionnelles fait partie intégrante de l'annonce de l'Évangile et de la pastorale de la réconciliation et de la paix. Par conséquent, l'initiative du Conseil Pontifical pour le Dialogue interreligieux d'engager le dialogue avec les diverses religions non-Chrétiennes doit être hautement louée.

Cependant, vu que la religion est constamment politisée et qu'elle devient la cause de conflits, on a urgemment besoin de dialogue religieux avec l'Islam et la Religion Traditionnelle Africaine à tous les niveaux. Ce dialogue sera authentique et productif dans la mesure où chaque religion partira des profondeurs de sa foi et rencontrera l'autre dans la vérité et l'ouverture. Les Pères synodaux prient pour que l'intolérance religieuse et la violence soient réduites et éliminées au moyen du dialogue interreligieux. L'important événement œcuménique et interreligieux d'Assise (1986) nous fournit un modèle à suivre.

Propositio 12

L'Islam

Avec le Concile Vatican II, l'Église-Famille de Dieu "regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu Un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de ta terre, qui a parlé aux hommes" (Nostra Ætate, 3).

Pour pouvoir servir la réconciliation, la justice et la paix, chaque forme de discrimination, d'intolérance et de fondamentalisme confessionnel doit être bannie. En ce qui concerne la liberté religieuse, il y a lieu d'insister sur le droit à l'exercice du culte.

Pour ce qui concerne la relation avec les musulmans, il faut:

- Favoriser le dialogue de vie et le partenariat social et de réconciliation;
- Prendre en compte la pluralité des situations et des expériences ;

- Affronter avec honnêteté nos incompréhension et nos difficultés;
- Prévoir dans la formation des prêtres, des religieux et religieuses et des fidèles laïcs une meilleure connaissance de l'Islam; et
- Prendre des initiatives qui favorisent le respect, l'amitié, la collaboration et la réciprocité.

Propositio 13

La Religion Traditionnelle Africaine (RTA)

Comme en Afrique, l'Église-Famille de Dieu vit encore avec les adeptes de la Religion Traditionnelle Africaine, les Pères synodaux ont rappelé le sage conseil de Vatican II ("Nostra Ætate") qui traite la Religion Traditionnelle Africaine et les autres religions de la manière suivante: "Depuis les temps anciens jusqu'aujourd'hui, il s'est rouverte chez les différents peuples une certaine perception de ce pouvoir caché dans le cours des choses et des événements de l'histoire humaine ..." (2).

Les sages convertis deviennent pour l'Église des guides dans la connaissance toujours plus large et précise de la culture et de la religion africaines. Le discernement des vrais points de rupture en deviendra plus aisé. Ils rendront possible la distinction nécessaire entre le culturel et le cultuel et surtout le entre le culturel et les projets malveillants du magico-sorcier, cause d'éclatement et de ruine pour nos familles et nos sociétés.

Par conséquent, avec le Concile (Vatican II), les Pères synodaux ne rejettent rien "qui soit vrai et saint dans les religions ... L'Église, dès lors, exhorte ses fils, qu'à travers le dialogue et la collaboration avec les adeptes des autres religions, menés avec prudence et amour et en témoins de la foi et de la vie chrétiennes, ils reconnaissent, préservent et promeuvent les choses bonnes, spirituelles et morales, ainsi que les valeurs socioculturelles découvertes chez ces personnes" (2).

Donc, le Synode propose que :

- La Religion Traditionnelle Africaine et les cultures fassent l'objet d'études scientifiques approfondies, sanctionnées par des diplômes, dans les universités catholiques d'Afrique et les facultés des universités Pontificales à Rome;
- un dialogue respectueux se fasse avec les religions traditionnelles africaines. Qu'elles soient aussi étudiées dans nos facultés de théologie et confrontées à la Parole de Dieu;
- les Pasteurs dans leur diocèse engagent une action pastorale énergique contre tous ceux et celles qui sont impliqués dans la sorcellerie et étudient les mesures disciplinaires qui s'imposent;
- chaque évêque désigne un exorciste là où il n'y en pas.

En ce qui concerne les la sorcellerie et les cultes:

- l'Église locale doit s'appuyer sur une approche mesurée qui étudie ce

phénomène à la lumière de la foi et de la raison, de telle sorte de libérer les Africains de ce fléau; et

- une équipe pastorale diocésaine pluridisciplinaire devra concevoir un programme pastoral qui soit fondé sur la rationalité, la délivrance et la réconciliation.



B) Iustitia

Propositio 14

Justice

“L’Église... atteste à l’homme, au nom du Christ, sa dignité propre et sa vocation à la communion des personnes ; elle lui enseigne les exigences de la justice et de la paix, conformes à la sagesse divine” (“Le Catéchisme de l’Église catholique”, 2419). Cependant, dans la condition actuelle de l’homme, pécheur et au cœur blessé, l’Ancien Testament montre de manière vive que la justice ne peut pas advenir par la seule force de la personne humaine. Elle est un don de Dieu. Le Nouveau Testament amplifie ce tableau en faisant de la justice la suprême révélation de la grâce salvifique de Dieu. C’est Dieu qui justifie par le Christ. Car c’est Lui qui rend le pécheur digne d’entrer en relation de communion et d’alliance avec lui et le rend capable de rendre justice (cf. “Relation Post disceptationem”).

En effet, la réconciliation entre Dieu et l’humanité et au sein de la famille humaine produit la restauration de la justice et impose des exigences légitimes dans les relations. Car Dieu justifie le pécheur en faisant grâce, et l’homme rend justice à son offenseur en lui pardonnant ses fautes. Parce que Dieu nous a justifiés en nous pardonnant nos péchés, afin de nous réconcilier avec lui, nous sommes, nous aussi, capables de construire des relations et des structures justes entre nous et dans nos sociétés, en pardonnant et en faisant grâce par amour et par miséricorde. Peut-on vivre autrement en communauté et en communion?

Par conséquent, les évêques de l’Église-Famille de Dieu en Afrique, réunis en Synode, entourés des prêtres, des diacres, des personnes consacrées et des fidèles laïcs, s’engagent:

- à rechercher, par la prière, la justice/justification de Dieu, dont la lumière nous rend capables de rendre justice et de pardonner aux autres par amour et par miséricorde; et
- à être des artisans de structures justes dans nos sociétés, à la lumière de la justice qui vient de Dieu.

Propositio 15

La sécurité dans la société

Le Synode invite les membres de l'Église en Afrique à promouvoir la justice pour chacun et le respect des droits humains par l'éducation civique et la construction d'une culture de justice et de paix. Pour ce faire, les diocèses et paroisses doivent créer des Commissions pour la Justice et la Paix, en collaboration avec les chefs des communautés locales, qui pourraient servir de médiateurs.

La mobilisation actuelle des pays africains pour réduire la pauvreté et rechercher une paix durable suscite de grands espoirs. Le Synode appelle les Gouvernements à offrir aux plus démunis le nécessaire vital comme fruit de la juste distribution des bénéfices de la croissance. Au nom de la justice, les Pères synodaux rappellent le bien commun et le bien-être des personnes. Ils appellent les Gouvernements africains à assurer à leurs citoyens la sécurité dans la société. La vie est sacrée et doit être protégée. Les Gouvernements doivent donc mettre en place un système pour arrêter les meurtres, les enlèvements, etc., dans le continent. Car l'insécurité de la vie et des biens, et l'absence d'un bon ordre social accroissent les migrations et la fuite des cerveaux, ce qui, en conséquence, augmente la pauvreté.

Propositio 16

La fuite des cerveaux

Les pays africains et les familles dépensent beaucoup d'argent pour former des professionnels en vue d'améliorer les conditions de vie de leur peuple. Malheureusement, beaucoup d'entre eux abandonnent leur pays juste après l'obtention de leur diplôme dans l'espoir de trouver de meilleures conditions de travail et de rémunération.

Le Synode propose que:

- les pays africains fassent urgemment des pas dans l'amélioration des conditions de vie et de travail sur le continent pour arrêter la fuite des cerveaux dans le but de dissuader les personnes de s'expatrier et d'être absorbées par les pays développés;
- les professionnels cultivent le sens du sacrifice et du service de leur peuple aux dépens duquel ils ont été formés;
- le monde développé soutienne l'Afrique dans l'affrontement de ce problème en développant des centres d'excellence académique qui aillent à l'encontre du développement intégral des sociétés.



Propositio 17

La justice sociale et l'éradication de la pauvreté

Les Pères du Synode ont plaidé pour une économie au service des pauvres et

dénoncé avec vigueur un ordre économique injuste qui a conduit à la perpétuation de la pauvreté.

Nous proposons donc que :

1. L'Église-Famille de Dieu en Afrique renouvelle son engagement au service des pauvres, des orphelins et des exclus, à l'image de la vie des premiers jours de l'Église;
2. Comme pour l'Église primitive, l'Église en Afrique et ses Îles doit développer un système interne pour prendre en charge leurs besoins. Quant aux situations de détresse (catastrophes, désastres), il est impératif de développer des relations de solidarité entre les différents diocèses et au sein des Conférences épiscopales elles-mêmes. Pour cette raison, il y a une grande nécessité d'établir un fond de solidarité entre les différents diocèses au niveau continental à travers le réseau Caritas. Dans le même temps, l'Église devra s'efforcer de promouvoir et d'inculquer une perception globale du travail comme une expression de grâce et de solidarité. De cette manière, le talent de la personne sera reconnu et employé comme il se doit pour le bien de tous.
3. Les dirigeants prennent des mesures adéquates (accès à la terre, à l'eau, infrastructures, etc.) pour remédier à la pauvreté et développer des politiques qui garantissent l'autosuffisance alimentaire et des programmes éducatifs qui soient orientés vers la production ;
4. Une ultérieure suppression de la dette avec des conditions favorables soit recommandée et l'élimination de la pratique de l'usure ;
5. Les gouvernements africains soient plus prudents dans la demande de concessions et d'emprunts de telle sorte qu'ils n'endettent pas plus leurs peuples. Les pauvres et les marginalisés soient soutenus par des initiatives telles que la micro-finance, les programmes agraires et autres similaires comme signe concret de la solidarité de l'Église avec les pauvres et les marginalisés ;
6. L'Afrique soit activement impliquée comme partenaire important dans les processus de prise de décision sur le commerce international et les questions socio-économiques qui l'affectent ; et
7. Les efforts susmentionnés soient inspirés et régis par des valeurs humaines authentiques de promotion intégrale et de développement humain.

Propositio 18

Doctrina Sociale de l'Église

La mission d'évangélisation de l'Église-Famille de Dieu en Afrique puise à plusieurs sources, dont la plus importante est la Sainte Écriture: la Parole de Dieu. Mais, comme on l'a fait remarquer au Synode ("Relatio Ante-disceptationem", p.6), la conduite et la nature du ministère de l'Église sont relevées par plusieurs "événements et matériaux de soutien", "subsidia

fidei”, tels que “Le Compendium de la Doctrine sociale de l’Eglise”, un guide complet sur la mission et le mode de vie de l’Eglise comme “Maîtresse” et “levain” dans le monde et son ordre social.

Les Pères synodaux reconnaissent, par conséquent, l’utilité du “Compendium” dans sa tâche d’évangélisation sur le continent et ses îles, et proposent que chaque Conférence Episcopale nationale et régionale :

- réviser tout le matériel catéchétique à chaque niveau (enfants, jeunes, jeunes couples, familles) pour y inclure des éléments de la Doctrine Sociale de l’Eglise, et traduire le “Compendium” dans les langues locales ;
- demande que la Doctrine Sociale de l’Eglise devienne obligatoire dans les programmes de formation des prêtres et des consacrés, de même que dans la formation et les activités des laïcs dans l’Eglise et de la société;
- recueille, là où ils n’existent pas encore, les messages et les lettres pastorales de leur propre enseignement social;
- établisse une équipe de chercheurs pour esquisser un programme et transmettre les valeurs chrétiennes et sociales; le programme, ainsi conçu, serait enseigné depuis le niveau élémentaire jusqu’à celui universitaire); et
- rende l’Evangile et les valeurs africaines de solidarité, générosité et bien commun, tous deux connus et appréciés.

Propositio 19

L’éducation

Les Pères synodaux ont exprimé leur préoccupation pour l’éducation: une idée souvent soulignée par le Saint-Père, le Pape Benoît XVI. Comme ailleurs dans le monde, l’Afrique vit une crise de l’éducation. Le besoin d’un programme complet et intégré qui allie foi et raison se fait sentir. Il préparerait convenablement les fidèles à affronter toutes les situations de la vie et à éviter de s’y orienter en s’aidant de critères dualistes et relativistes dans les choix quotidiens. L’éducation ne peut se réduire uniquement à l’académique. Elle doit insuffler dans la jeunesse le sens profond de la vie. La famille doit être reconnue comme le lieu où commence l’éducation et mérite par conséquent d’être soutenue. Les Pères synodaux insistent donc sur la priorité de l’éducation et défendent les droits des citoyens au travail éducatif, qui ne saurait être le monopole de l’Etat.

Là où les Eglises ont érigé des écoles en vue de coopérer avec l’Etat dans l’œuvre éducative, il faut que les droits des Eglises soient respectés. Il est aussi souhaitable que l’Etat exprime son désir de coopération avec l’Eglise dans l’éducation en lui apportant son soutien.

Propositio 20

Le protocole de Maputo

Les Pères synodaux reconnaissent les effets problématiques du Protocole de Maputo concernant les femmes et la vie humaine, comme par exemple, ceux concernant la santé reproductive des femmes. Cependant, ils estiment inacceptable sa promotion de l'avortement en son article 14.2.c: "Protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus".

Selon l'enseignement de l'Église, l'avortement est contraire à la volonté de Dieu. En outre, cet article est en contradiction avec les droits humains et le droit à la vie. Il banalise le sérieux du crime de l'avortement et dénature la fonction de la grossesse. L'Église condamne cette position sur l'avortement et proclame que la valeur et la dignité de la vie humaine doivent être protégées depuis le moment de la conception jusqu'à la mort naturelle.

Les Pères synodaux appellent l'Église en Afrique et dans les îles adjacentes à s'engager à mettre en oeuvre les moyens et les structures nécessaires pour aider et accompagner les femmes et les couples tentés par l'avortement. En outre, ils saluent le courage des gouvernements qui, dans leur législation, combattent l'avortement.



C) Pax

Propositio 21

La paix

La paix est avant tout un don de Dieu, et par la suite, le fruit de nos efforts. C'est pourquoi, la paix doit commencer dans le cœur de l'homme comme grâce donnée (cf. Jn 14,1) : « Je vous donne ma paix », dit Jésus (Jn 14,27). La paix étant un bien universel qui dépend du respect des droits des personnes humaines et de toute la création, nous devons mobiliser nos énergies à son service.

Aussi le Synode propose-t-il que :

- une initiative africaine de paix et solidarité soit établie pour intervenir comme acte de solidarité et aider l'Église locale à la résolution de conflit et à la consolidation de la paix à travers le continent avec ses conseils avisés sur la justice, la réconciliation et la paix. Cette initiative ira de l'avant avec ceux qui, au sein de notre Église, ont l'expérience, l'intégrité et le respect des autres. On demandera au Conseil Pontifical pour la Justice et la Paix d'être en liaison avec le SCEAM pour promouvoir cette initiative;
- des Conseils de consolidation de la Paix, diocésains, nationaux et régionaux, soient constitués dans les Commissions Justice & Paix, avec une structure analogue au niveau continental, établie en liaison avec l'Initiative africaine de

Paix et de Solidarité” auprès du SCEAM;

- ces Conseils de consolidation de la Paix doivent être dotés de ressources adéquates en personnel et en matériel, pour former le clergé et le laïc à la pratique de la consolidation de la paix, du dialogue et des efforts de médiation;
- les Commissions Justice & Paix organisent au niveau national et régional un observatoire pour la prévention et la résolution des conflits ;
- des modules de formation et des programmes adaptés à chaque niveau (élémentaire, secondaire, supérieur et universitaire) soient conçus pour une véritable formation à une culture de la paix ;
- les formateurs des séminaires suivent un cours qui inclut des études sur la paix et la gestion des conflits;
- on s’organise pour prévenir et gérer les conflits quand ils éclatent;- on se dote d’une organisation permanente du dialogue interethnique pour une paix durable;
- on institue une semaine de prière pour la Paix et la Réconciliation en Afrique;
- une prière pour la paix et les élections.



D) Argumenta adnexa

Propositio 22

La protection de l’environnement et la réconciliation avec la création

Notre foi chrétienne nous enseigne que Dieu, le Créateur, a fait toutes choses bonnes (Gn 1) ; et à nous, les humains, il a donné la terre pour que nous la cultivions et en prenions soin comme intendants (Gn 2, 15). Nous constatons que de nombreux êtres humains, à tous les niveaux, continuent à maltraiter la nature et à détruire le monde si beau donné par Dieu par l’exploitation des ressources naturelles au-delà de ce qui est acceptable et utile. Il y a une détérioration irresponsable et une destruction insensée de la terre, qui est « notre Mère ».

En complicité avec ceux qui exercent le leadership politique et économique en Afrique, certains hommes et femmes d’affaires, des gouvernements, des groupes de compagnies multinationales et transnationales s’engagent dans des transactions qui polluent l’environnement, détruisent la flore et la faune, la nature et les forêts, y compris les mammifères, causant ainsi une érosion et une désertification sans précédent de larges zones de terre arable. Tout cela menace la survie de l’humanité et l’écosystème tout entier; ce qui a éveillé chez les scientifiques et tous les concernés la conscience des effets destructeurs du changement climatique et du réchauffement de la terre, les calamités naturelles (par exemple les tremblements de terre, les

tremblements de mer comme le tsunami).

Pour rendre la terre habitable au-delà de la génération actuelle et en garantir un respect durable et responsable, nous en appelons aux Églises locales:

- qu'elles promeuvent l'éducation et la prise de conscience du problème de l'environnement ;
- qu'elles persuadent leurs gouvernements locaux et nationaux pour qu'ils adoptent des politiques et des réglementations contraignantes pour la protection de l'environnement, et promeuvent d'autres sources d'énergies renouvelables ; et
- qu'elles encouragent tout le monde à planter des arbres et à traiter la nature et ses ressources avec respect, en raison de la sacralité de la nature et du bien commun, dans la transparence et le respect pour la dignité humaine.

Propositio 23

Commerce des armes

En raison de la prépondérance des armes et des mines sur le Continent et les Îles, l'Église en Afrique, rassemblée en Synode, s'associe au Saint-Siège et accueille avec joie les initiatives de l'ONU, de l'Union Africaine et des Organisations inter-gouvernementales régionales comme ECOWAS - Embargo sur les armes légères, pour faire cesser le trafic illégal des armes et rendre plus transparent son commerce légal. Le Synode recommande que le Conseil Pontifical "Justice et Paix" mette à jour son document sur le commerce des armes.

Les Pères synodaux encouragent les gouvernements nationaux à soutenir l'étude continue et la préparation d'un Traité sur le Commerce des Armes (ATT) dans le cadre de l'ONU, avec des standards universels contraignants pour le commerce global des armes conventionnelles, qui respectent les droits humains et les lois internationales humanitaires.

Les Pères synodaux qui ont fait leur l'appel du prophète Isaïe à, par amour de Dieu et du prochain, forger nos épées pour en faire des socs et nos lances pour en faire des serpes, proposent que le projet et la production de tous les types d'armes doit considérablement réduite au profit de l'éducation et d'un développement agricole qui respecte l'environnement.

En outre, les Pères synodaux condamne de la manière la plus absolue la production d'armes nucléaires, biologiques, et anti-personnelles et toute sorte d'armes de destruction de masse. Ils demandent que celles-ci soient bannies de la face du monde.

Les Conférences Épiscopales des pays producteurs d'armes sont encouragés à plaider auprès de leurs gouvernements pour qu'ils promulguent une législation restrictive sur la production et la distribution des armes faites au détriment des peuples des nations africaines.

Propositio 24

La bonne gouvernance

Vu que le bien commun s'exprime juridiquement dans la Constitution et exige l'exercice d'une bonne gouvernance qui demande le respect des principes de la démocratie: égalité entre les personnes, souveraineté du peuple et l'autorité de la loi; autrement, la démocratie perd sa vitalité et meurt.

Les Pères synodaux invitent donc dirigeants africains à gérer avec conscience et à faire respecter le bien commun au-delà des intérêts de famille, du clan, du groupe ethnique ou du parti politique, et à protéger et promouvoir les droits sociaux, économiques, politiques et religieux du citoyen ordinaire tels qu'inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits Humains des Nations-Unies et dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Les Pères synodaux invitent avec insistance les Conférences Épiscopales à tous les niveaux à établir des organes de plaidoyer qui puissent influencer les membres des parlements, des gouvernements et des institutions internationales et permettre une contribution effective de l'Église à l'élaboration de lois justes et de politiques favorables au bien des populations. En vue de jouer pleinement son rôle et d'apporter sa contribution pour la culture de la paix et des droits humains, l'Église en Afrique demande d'être présente dans les institutions nationales, régionales et continentales d'Afrique. Le Synode invite avec insistance les Conférences Épiscopales à soutenir le Mécanisme Africain de l'Évaluation par les Pairs (MAEP) du NEPAD à l'intérieur de l'Union Africaine. Le Synode appelle aussi les pays africains à se soumettre au Mécanisme d'Évaluation par les Pairs.



Propositio 25

La politique

Les Pères synodaux reconnaissent les développements positifs dans les sphères politiques et socio-économiques dans les pays africains qui sont gouvernés par leurs Constitutions et où les droits humains, la justice et la paix sont soutenus. Les Pères apprécient la maturité de plus en plus grandissante de la société civile qui, dans certains pays, commence à s'affirmer et à peser sur les décisions concernant l'avenir de la Nation. Ils félicitent et encouragent les acteurs politiques qui font montre de dévouement au service de leur peuple.

Cependant, le Synode note aussi le triste fait que dans de nombreux pays africains, il y a une violation massive des droits humains, l'injustice, la corruption et l'impunité qui alimentent des coups d'État, des conflits violents et des guerres. En ces lieux, les fondements des principes de la démocratie

(égalité entre les êtres humains, souveraineté du peuple, respect de l'autorité de la loi) sont arrachés.

Le processus démocratique dans ces cas-là connaît de plus en plus de dérives qui compromettent durablement la paix, le développement et la stabilité des Nations. Les systèmes anti-démocratiques tels le despotisme, la règle du parti unique et les gouvernements militaires sont en expansion et gèrent leurs États comme un butin de guerre. Ces pays se retrouvent endettés, pillés, surexploités.

La mission de l'Église en face de tout cela est de promouvoir une culture soucieuse de la primauté du droit et du respect des droits humains pour tous. Les Pères synodaux invitent donc tous les Pasteurs à s'engager à assurer aux acteurs politiques et économiques actuels et futurs une formation spirituelle, doctrinale, pastorale et technique, et un accompagnement spirituel (création d'aumôneries). Ils sollicitent la création des facultés de sciences politiques dans les universités catholiques. La Doctrine sociale de l'Église est un instrument précieux qui mérite une large vulgarisation.

Nous invitons les Conférences Épiscopales à promouvoir des programmes multidimensionnels d'éducation civique, à mettre en application des programmes qui favorisent la formation de la conscience sociale à tous les niveaux, à encourager la participation de citoyens compétents et honnêtes à la politique dans les partis.

Propositio 26

Les élections

Les citoyens expriment librement leur choix politique en votant. C'est pourquoi les élections démocratiques représentent le signe de légitimité pour l'exercice du pouvoir en Afrique. Le non respect de la Constitution nationale, la loi ou le verdict des urnes là où les élections ont été libres, équitables et transparentes, est inacceptable quelles que soient les circonstances.

Aussi, les Pères du Synode invitent les Églises locales à sensibiliser les candidats aux différents scrutins pour qu'ils respectent les règles du jeu (transparence des élections, respect de l'adversaire politique, des Constitutions, verdict des urnes, neutralité des différents observateurs, et l'acceptation de la défaite légitime) et à contribuer à travers les Commissions Justice et Paix à l'observation des élections de telle sorte qu'elles soient libres, transparentes, équitables et rassurantes pour nous. Tout en encourageant tous les chrétiens à jouer un rôle actif dans la vie politique, l'Église continuera de dénoncer les abus électoraux et toutes les formes de fraudes au nom de sa mission prophétique.

Les chefs religieux sont invités à conserver leur impartialité et ne doivent, en aucun cas, prendre une position partisane. Ils doivent être la voix critique, objective et réaliste des sans-voix, sans transiger sur leur impartialité.

Propositio 27

La liberté religieuse

La liberté de religion (qui présuppose la possibilité de professer sa propre foi en privé et en public) et la liberté de chaque personne dans la recherche de Dieu comme Créateur et Sauveur sont un droit humain fondamental.

Par conséquent, les Pères synodaux demandent instamment que dans tous les États d'Afrique soient reconnues et protégées la liberté religieuse et la liberté de culte, et abolie toute forme d'intolérance, de persécution et de fondamentalisme religieux. Ils demandent la restitution des églises, les propriétés de l'Église et les propriétés des autres Institutions religieuses confisquées par certains États.



Propositio 28

Les migrants et les réfugiés

Sur le Continent africain se trouvent 15 millions de migrants qui cherchent une patrie et une terre de paix. Le phénomène de cet exode révèle la face des injustices socio-politiques et des crises de certaines régions de l'Afrique. Des milliers ont essayé et assaillent encore de traverser les déserts et les mers à la recherche de "verts pâturages", où ils croient recevoir une meilleure formation, gagner davantage d'argent et, dans certains cas, jouir plus grande liberté. Malheureusement, ce phénomène afflige de nombreux pays du continent. À l'heure même où nous parlons, de nombreux réfugiés traînent dans les prisons; des centaines sont déjà morts.

Cette situation de précarité pour de si nombreux étrangers doit susciter la solidarité de tous; au contraire elle est cause de plus de peurs et d'anxiétés. Beaucoup considèrent les migrants comme un poids, les regardent avec suspicion et en réalité les considèrent comme un danger et une menace. Celle-ci provoque souvent des formes d'intolérance, de xénophobie et de racisme.

Parmi les derniers développements préoccupants on trouve: une législation qui déclare criminelle toutes les entrées clandestines dans les pays étrangers et les consulats et des politiques frontalières discriminantes à l'égard des voyageurs en provenance d'Afrique dans les aéroports.

En effet, la migration à l'intérieur et à l'extérieur du continent est un drame multi-dimensionnel, qui affecte tous les pays, provoquant la déstabilisation, la destruction des familles et une perte pour le capital humain de l'Afrique.

Les Pères synodaux croient, tout d'abord, que le principe de la destination universelle des biens et les enseignements de l'Église sur les droits humains, la liberté de mouvement et les droits de travailleurs migrants sont de plus en

plus violés par les politiques et les lois mondiales sur la migration au détriment des Africains.

Aussi, le Synode est-il convaincu qu'il est nécessaire et urgent de:

- demander aux gouvernements d'appliquer en toute justice et équité la législation internationale sur les migrations, sans discriminations à l'égard des voyageurs africains;
- fournir un service pastoral aux franges vulnérables de la population africaine par un effort conjoint entre les Églises d'origine et les Églises d'accueil;
- plaider pour un juste traitement des réfugiés, en coopération avec le Conseil Pontifical pour les Migrants et les Personnes en déplacement, la Commission catholique internationale des migrants et les Commissions Justice & Paix à tous niveaux de l'Église;
- établir des bureaux ou des "Commissions" pour le Mouvement des Peuples au secrétariat des Conférences Épiscopales, chargés de travailler avec le Conseil Pontifical pour les Migrants et les Personnes en déplacement ;
- développer des programmes de service pastoral pour les migrants et les familles.

Le Synode invite les gouvernements africains à créer un climat de sécurité et de liberté, à organiser des programmes de développement et de création d'emplois pour dissuader leurs citoyens d'abandonner leur maison et de devenir des réfugiés, et prendre des initiatives afin d'encourager les réfugiés à rentrer avec un programme d'accueil.

Propositio 29

Les ressources naturelles

La terre est un don précieux de Dieu à l'humanité. Les Pères synodaux expriment leur reconnaissance à Dieu pour toutes les richesses et les ressources naturelles de l'Afrique.

Mais ils constatent que les peuples africains, au lieu d'en jouir comme d'une bénédiction et de parvenir à un réel développement, sont victimes des malversations publiques locales et de l'exploitation des puissances étrangères. Il est aujourd'hui établi qu'il existe un lien étroit entre l'exploitation des ressources naturelles, le trafic des armes et l'insécurité entretenue.

Certaines multinationales exploitent les ressources naturelles des pays d'Afrique souvent sans une contrepartie significative pour les populations, ni respect de l'environnement, avec la complicité de plusieurs privilégiés locaux. Les Pères synodaux condamnent la culture de la consommation et plaident pour celle de la modération. Synode invite la communauté internationale à encourager des législations nationales et internationales en vue d'une juste répartition des revenus générés par les richesses naturelles au bénéfice des populations locales et s'assurer que l'exploitation légale profite au pays propriétaire des richesses, en faisant barrière, en même temps, à l'exploitation

illégal. Le Synode propose également de poser le problème du système économique global qui continue à marginaliser l'Afrique.

Nous recommandons vivement à l'Église-Famille de Dieu en Afrique, de faire pression sur nos gouvernants pour l'adoption d'un cadre juridique approprié qui prenne en compte les intérêts de nos pays et ceux des populations.

Nous demandons aux institutions d'Église qui sont actionnaires dans ces sociétés de faire pression pour le respect des droits des populations à jouir elles aussi des fruits de l'exploitation des ressources naturelles.

L'Église, pour sa part, veillera à mettre sur pied, dans divers pays du continent, un observatoire sur l'exploitation des ressources naturelles.

Propositio 30

La Terre et l'eau

Au vue du fait que de grandes étendues de terre fertile et les ressources en eau sont exploitées sans aucun scrupules par des investisseurs étrangers et locaux en de nombreux pays d'Afrique, causant le déplacement et la spoliation de personnes pauvres et de leurs communautés qui sont souvent impuissantes face à cette "agression", ce Synode en appelle avec urgence à tous les gouvernements de s'assurer que leurs citoyens soient protégés contre un éloignement inique de leurs terres et l'accès à l'eau, qui sont des biens essentiels pour la personne humaine.

Les Pères synodaux exhortent à ce que:

- l'Église en Afrique cherche des informations et apprenne à propos des questions agraires et hydriques éduquer le Peuple de Dieu, et pour les rendre capables d'affronter les décisions injustes dans ces domaines;
- toute négociation sur les opérations concernant la terre soit conduite en toute transparence et avec la participation des communautés locales qui pourraient en être touchées ;
- des accords concernant l'éloignement des terres ne soient pas contractés ou signés sans un consentement libre, informé et préalable des communautés locales concernées et que les gens ne puissent pas perdre leur terre sans une compensation adéquate;
- puisque les investissements promeuvent la création d'emplois il faut garantir aux travailleurs agricoles un juste salaire;
- les modes de production agraires doivent respecter l'environnement, et ne doivent pas accélérer le changement climatique, l'appauvrissement du sol et l'épuisement des réserves en eau potable;- la production de nourriture destinée à l'exportation ne doit pas compromettre la sécurité et la souveraineté alimentaire et les besoins des futures générations;
- droits traditionnels à la terre soient respectés et reconnus par la loi;
- l'eau ne soit exploitée comme une marchandise du circuit économique privé sans attention aux intérêts du peuple.



Propositio 31

La mondialisation et l'aide internationale

L'Église en Afrique doit être attentive à l'ambivalence de la mondialisation et de ses conséquences. Elle doit être prête à répondre aux défis que la mondialisation implique, et doit les affronter de manière responsable. La meilleure mondialisation doit être une mondialisation de la solidarité.

La mondialisation de la solidarité revêt parfois la forme d'aides internationales (venant d'agences internationales). Malheureusement, l'aide n'arrive pas toujours au peuple pour lequel elle est destinée, et parfois, elle est assortie de conditions qui ne tiennent pas compte des besoins du destinataire.

Les Pères synodaux interpellent donc les Gouvernements africains et autres intermédiaires pour qu'ils gèrent de manière plus transparente et plus responsable cette solidarité internationale par souci du bien commun. Les Pères insistent pour qu'ils tiennent en estime ces valeurs et reconnaissent les Églises locales comme partenaires pour le développement.

Propositio 32

Le respect de la diversité ethnique

L'Église, comme servante de la réconciliation, a la mission de "réconcilier toutes choses dans le Christ" (2 Cor 5, 19). L'Église, en accomplissant cette mission, reconnaît et respecte les riches diversités ethniques, culturelles, politiques et religieuses des peuples africains. Elle recherche davantage l'unité dans la diversité que l'uniformité, en mettant en exergue ce qui les unit plutôt que ce qui les divise, et en exploitant les valeurs positives de ces diversités comme une source de vigueur pour édifier l'harmonie sociale, la paix et le progrès.

Propositio 33

L'inculturation

On nécessite d'une étude approfondie des traditions et cultures africaines, à la lumière de l'Évangile en vue d'enrichir la vie chrétienne et d'écartier les aspects qui sont contraires à l'enseignement chrétien, pour animer et soutenir l'oeuvre d'évangélisation in justice to peuples Africains et de leurs cultures.

L'Église en Afrique a enregistré une forte croissance de ses membres et de ceux qui servent parmi la hiérarchie de l'Église. Néanmoins, il y a une dichotomie entre quelques pratiques traditionnelles des cultures africaines et les exigences du message évangélique.

Pour être pertinent et crédible, il est du devoir de l'Église d'entreprendre un

discernement approfondi pour identifier les aspects de la culture qui font obstacle à l'incarnation des valeurs de l'Évangile, tout comme ceux qui les promeuvent.

C'est pourquoi le Synode propose:

- que soient promues les valeurs culturelles positives et transmises dans toutes ses institutions d'enseignement et de formation;
- d'encourager et de promouvoir le travail d'authentiques théologiens africains;
- que les éléments positifs des cultures traditionnelles africaines soient incorporés dans les rites de l'Église;
- que les agents pastoraux cherchent à utiliser les langues et les cultures locales afin que les valeurs évangéliques puissent toucher le cœur des peuples et les aider à opter pour une authentique réconciliation que les conduira à une paix durable;
- de traduire en langues locales les documents du Magistère;
- de faciliter l'échange de documents entre les Conférences épiscopales.
- de faire usage de dispositifs canoniques et liturgiques concernant le ministère d'exorciste, dans une pastorale de compassion, de justice et de charité; et
- de dénoncer la simonie chez un certain nombre de prêtres qui manipulent les sacramentaux pour aller au devant de désirs des fidèles friands de symboles religieux: encens, eau bénite, huile d'olive, sel, cierge, etc.

L'enseignement culturel conditionne le développement intégral des individus et des collectivités. Les Africains devront ainsi promouvoir l'héritage culturel de leur terroir et sauvegarder, en les ouvrant à la rencontre d'autres cultures, des valeurs telles que le respect des anciens, de la femme comme mère, de la solidarité, de l'entraide et de l'hospitalité, de l'unité, du respect de la vie, de l'honnêteté et de la vérité et de la parole donnée.



III - PROMOTORES

A) Ecclesia

Propositio 34

L'évangélisation

Les Pères synodaux soulignent l'urgence et la nécessité de l'évangélisation, qui est la mission et, en réalité, la véritable identité de l'Église (cf. Evangelii nuntiandi, 14).

Les Pères synodaux réaffirment que cette évangélisation consiste essentiellement à porter témoignage au Christ par la puissance de l'Esprit

tout d'abord à travers la vie et ensuite par la parole (Evangelii nuntiandi, 21), dans un esprit d'ouverture aux autres, de respect et de dialogue avec eux, au sujet des valeurs de l'Évangile.

Ce Synode invite l'Église-Famille de Dieu en Afrique à être témoin dans le service de la réconciliation, de la justice et de la paix, comme "sel de la terre" et "lumière du monde".

Propositio 35

Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV)

Le Synode renouvelle son soutien à la promotion des Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV), qui édifient solidement l'Église-Famille de Dieu en Afrique. Les CEV se fondent sur le partage de l'Évangile où les chrétiens se rassemblent pour célébrer la présence du Seigneur dans leurs vies et au milieu d'eux, à travers la célébration de l'Eucharistie, la lecture de la Parole de Dieu et en témoignant leur foi dans le service de l'amour fraternel mutuel et de leur communautés. Sous la conduite de leurs Pasteurs et de leurs catéchistes, ils cherchent à approfondir leur foi et mûrir dans le témoignage chrétien, alors qu'ils vivent concrètement l'expérience de la paternité, de la maternité, de la parenté, de la fraternité ouverte, où l'on prend soin les uns des autres. Cette Famille de Dieu s'étend au-delà des frontières de sang, d'ethnies, de tribus, de cultures, de races. En cela, elles ouvrent des chemins de réconciliation avec la famille étendue qui ont tendance à imposer aux familles nucléaires chrétiennes leurs us et coutumes syncrétistes.

Propositio 36

Les défis lancés par les nouveaux mouvements religieux

À la lumière des défis lancés par les nouveaux mouvements religieux ("sectes", mouvements ésotériques, etc.), les Églises locales sont invitées à penser à des formes d'évangélisation plus adaptées aux problèmes que rencontrent les fidèles.

Que les paroisses promeuvent une vie de solidarité fraternelle dans les Communautés Ecclésiales Vivantes. Que les agents apostoliques développent aussi un ministère spirituel d'écoute et de soutien pour accompagner les fidèles afin qu'ils vivent chaque jour en lien avec leur foi.

Le Synode recommande en outre que la catéchèse conduise à une véritable expérience de conversion et qu'elle soit comprise comme une formation à la persévérance dans la foi face aux épreuves (cf. Rm 5,3-5), comme l'initiation traditionnelle prépare les jeunes à affronter toute situation. Que l'on transmette avec soin aux fidèles les enseignements scripturaires et doctrinaux de l'Église. Les groupes de prière, les mouvements et les nouvelles communautés doivent également intégrer cette dimension dans leurs

programmes.



Propositio 37

Le laïcat

Les fidèles laïcs du Christ participent à la triple mission du Christ prêtre, prophète et roi parce qu'ils sont membres du Peuple de Dieu. Ils sont donc appelés à vivre leur vocation et leur mission, à tous les niveaux de la société, particulièrement dans les domaines socio-politique, socio-économique et socio-culturel. Ils deviennent ainsi « sel de la terre » et « lumière du monde » en servant la réconciliation, la justice et la paix, dans ces sphères de la vie sociale.

Dans cette perspective, l'Église doit leur dispenser une formation initiale et permanente catéchétique orientée vers la conversion des cœurs, suivie d'une formation spirituelle, biblique, doctrinale et morale appropriée pour acquérir une conscience sociale chrétienne.

À ce propos, les nouveaux mouvements ecclésiaux sont peut-être un des instruments providentiels pour le développement de cette conversion et de cette expérience de foi. Ces mouvements et ces communautés de foi et de communion existent dans l'Église comme "véritables laboratoires de foi", lieux de formation et d'habilitation par l'Esprit pour une vie de témoignage et de mission. Ainsi pourvus, comme disciples du Seigneur, ils agissent dans le monde comme le levain.

Pour les responsables impliqués dans la conduite des affaires politiques, économiques et culturelles, l'Église prendra soin de proposer un programme de formation basé sur la Parole de Dieu et la Doctrine sociale de l'Église (cf. Compendium) qui inclura une formation au leadership qui transforme la vie par l'action (leadership training for transformative action).

D'autre part, l'Église encouragera la formation d'associations de laïcs et d'Amicales dans les différents corps de métiers (médecins, avocats, parlementaires, intellectuels, etc.) pour leur apostolat dans la société et dans l'Église. Elle renforcera les Conseils de laïcs existants et accompagnera l'ensemble par les aumôneries à tous les niveaux.

Que les Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV) aident à former le Peuple de Dieu et servent de lieu concret d'expérience de la réconciliation, de la justice et de la paix.

Propositio 38

La Famille

Comme institution, la famille a une origine divine. C'est le "sanctuaire de la vie" et la cellule fondamentale de la société et de l'Église. C'est le lieu propice

pour l'apprentissage et la pratique de la culture du pardon, de la paix, de la réconciliation et de l'harmonie.

En raison de son importance capitale et des menaces qu'affronte cette institution, à savoir, la banalisation de l'avortement, la dévaluation de la maternité (enfantement), la distortion de la notion du mariage et de la famille elle-même, l'idéologie du divorce et le relativisme d'une nouvelle éthique, la famille et la vie humaine ont besoin d'être protégées et défendues.

Les Pères synodaux invitent les Églises locales à adopter les mesures suivantes:

- faire connaître la Chartre du Saint-Siège sur la famille;
- une catéchèse adéquate sur la conception chrétienne de la famille;
- des programmes pastoraux concrets et intégraux qui promeuvent la vie de prière et l'écoute de la Parole de Dieu (lectio divina) au sein des familles;
- une formation pour les couples pour faire grandir l'amour conjugal et la paternité responsable selon la doctrine de l'Église;
- offrir un soutien pastoral aux parents dans leurs responsabilités de premiers éducateurs;
- un accompagnement spirituel pour les couples (par exemple, à travers les Équipes Notre-Dame, la Fraternité de Cana, etc.);
- considérer le service des épouses chrétiennes comme un ministère et faire de cette dignité le fondement de la famille;
- aider ces épouses à vivre leur ministère comme un ministère de prière, d'évangélisation, de charité et de vie;
- la célébration de jubilés des noces (d'argent, d'or) avec la remise de certificats d'honneur;
- aider les jeunes couples avec des couples-modèles bien identifiés;
- prévoir des conseils en mariage et des instituts pour la famille;
- une éducation et une formation au mariage et aux valeurs familiales par les médias (radio, télévision, etc.); et
- la création d'associations de familles au niveau diocésain et national, assistées au niveau continental.



Propositio 39

Prêtres

Par l'ordination sacerdotale, chaque prêtre configuré au Christ, Tête et Bon Pasteur, est appelé à être une image vivante et authentique du Christ qui est venu pour servir et non pour être servi (Mc 10, 45).

Par conséquent, les prêtres doivent cultiver une profonde vie spirituelle qui inclut l'écoute de la Parole de Dieu, la célébration de l'Eucharistie, et la fidélité à la prière, spécialement la liturgie des heures.

Ils doivent résolument s'engager à conduire une vie évangélique, fraternelle et

communautaire, à l'abri des pressions familiales, une vie modeste faite de discipline et de renoncement ("Apostolica vivendi forma"), un amour spécial pour les pauvres. Ils doivent être des exemples de gestion responsable et transparente. Ils doivent imiter le courage des prophètes face aux maux de la société. Ce faisant, ils deviendront "sel de la terre" et "lumière du monde". La vocation sacerdotale comprend également les vertus évangéliques de pauvreté, chasteté et obéissance. Ce sont là leur plus grand engagement d'amour pour le Christ, pour son Église et pour le prochain. Les Pères synodaux par conséquent invitent fortement les prêtres de rite latin à vivre leur célibat avec générosité et amour.

Selon l'Exhortation Apostolique Pastores dabo vobis (n.29), "Le célibat doit être accepté ... comme un don estimable de Dieu, comme un stimulus pour la charité pastorale, comme participation à la paternité divine, comme témoignage du Royaume pour le monde"

En outre, en cette année sacerdotale de grâce, tous les prêtres sont invités à imiter le zèle de Saint Jean-Marie Vianney pour le ministère sacramentel de la Pénitence (Réconciliation).

Pour cette raison et à cause des ministères que les prêtres exercent dans le Christ et pour les fidèles du Christ, parfois dans des conditions très difficiles, les Pères synodaux ne cessent de rendre grâce à Dieu et de demander par la prière son soutien. Mais les Pères synodaux voudraient aussi garantir aux prêtres une formation continue et solide dans les domaines appropriés de leur vie et de leur ministère. Ils leur recommandent pour leur croissance spirituelle et leur subsistance:

- des retraites annuelles et des recollections mensuelles;
- une vie de prière régulière et la lecture des Écritures;
- une formation continue, spécialement pour les jeunes prêtres, qui ont besoin d'être suivis avec amour, et qui inclut la Doctrine Sociale de l'Église ; et
- surtout pour la sécurité et les moyens de mener une vie honorable pour les prêtres malades et âgés.

En outre, pour les prêtres qui travaillent hors de leurs diocèses, le Synode spécifie qu'un accord (ou contrat) doit être conclu entre le diocèse d'origine et celui d'accueil, définissant clairement les conditions de vie et de travail et la durée de la mission. En plus, ces prêtres doivent être considérés comme des pasteurs à part entière en toute justice et charité chrétiennes, et participant à plein titre au presbyterium.

Propositio 40

Les séminaristes

Pour la formation de tous les séminaristes se préparant au sacerdoce catholique, le besoin se fait sentir d'adopter une approche globale. En même temps que l'importance d'une solide formation intellectuelle, morale,

spirituelle et pastorale, la croissance humaine et psychologique de chaque candidat doit être intégrée comme fondement pour le développement d'une vie sacerdotale authentique. Les formateurs doivent veiller au renouvellement spirituel des séminaristes qui ne doivent pas se conformer aux limites ethniques et culturelles (cf. Rm 12), mais devenir au contraire une "nouvelle créature en Christ" (2 Co 5,17).

De cette manière, nos futurs prêtres s'enracineront fermement dans la compréhension de leurs cultures et prendront racines dans les valeurs évangéliques, deviendront forts dans leur engagement et loyauté pour la personne du Christ et pour la mission de réconciliation, de justice et de paix de l'Église.

Le corps enseignant du séminaire et l'équipe spécifique de formation travailleront ensemble afin de faciliter la formation intégrale. Les séminaristes doivent apprendre la vie communautaire de telle manière que la vie fraternelle entre eux, par la suite, devienne la source d'une authentique expérience du sacerdoce comme "intime fraternité sacerdotale".

Dans la sélection et la formation des candidats, l'évêque et son équipe de formateurs doivent discerner soigneusement la motivation et l'aptitude des séminaristes, pour s'assurer que ceux qui sont éventuellement ordonnés soient de vrais disciples du Christ et d'authentiques serviteurs de l'Église.

Propositio 41

Les diacres permanents

Le Synode a reconnu dans le service de la réconciliation, de la justice et de la paix la face et la forme urgente de la mission apostolique de l'Église-Famille de Dieu en Afrique et dans les Îles adjacentes. Ce faisant, il a aussi donné le profil de plusieurs agents de cette mission apostolique de l'Église, incluant diverses composantes du laïc, mais comprenant aussi des ministres ordonnés, au nombre desquels les diacres permanents, qui "servent la réconciliation, la justice et la paix" comme ministres dévoués de Dieu, de son amour miséricordieux et de sa Parole. "Fortifiés par la grâce sacramentaire ... ils servent le peuple de Dieu dans le diaconat de la liturgie, de la parole et de la charité" ("Lumen Gentium", 29).

Par conséquent, le Synode recommande que ces serviteurs du Seigneur reçoivent une formation adéquate dans les sciences sacrées et particulièrement dans la Doctrine Sociale de l'Église. Comme le but de tout exercice spirituel est la découverte de la voie d'un meilleur service, les Pères synodaux invitent les diacres à chercher et à contempler la face du Seigneur chaque jour, de telle sorte qu'ils découvrent une manière toujours plus crédible de servir la réconciliation, la justice et la paix.



Propositio 42

Vie consacrée

L'Église reconnaît la valeur inestimable de la vie consacrée, qui joue un rôle fondamental dans la vie et la mission de l'Église, au service du règne de Dieu. Elle apprécie plus précisément le témoignage des consacrés dans la vie de prière et la vie commune, dans l'éducation, la santé, la promotion humaine et le service pastoral.

Il faut souligner son rôle prophétique dans le processus de la réconciliation, de la justice et de la paix, du fait que les personnes consacrées sont souvent très proches des victimes de l'oppression, de la répression, de la discrimination, des violences et des diverses souffrances. Dans la collaboration avec le clergé dans le ministère pastoral, la dignité, l'identité et le charisme des religieuses doivent être protégés et soutenus. Les évêques sont invités à aider les jeunes congrégations religieuses à devenir autosuffisantes.

L'Église attend beaucoup du témoignage des communautés religieuses marquées par la diversité raciale, régionale ou ethnique. Celles-ci proclament, par leur vie, que Dieu ne fait acception de personne, que nous sommes ses enfants, membres d'une seule et même famille, vivant dans l'harmonie dans la diversité et la paix.

En vue de soutenir et d'encourager les consacrés, les Pères Synodaux recommandent:

- un discernement soigné des candidats et candidates (frères, sœurs, prêtres) au cours de leur formation;
- une formation solide, humaine, spirituelle, intellectuelle (biblique, théologique, morale) et professionnelle;
- la fidélité à leur vocation et charisme;
- que la première formation (postulat et noviciat) se fasse ordinairement en Afrique.

Le Synode salue la naissance de la Confédération des Conférences des Supérieurs Majeurs d'Afrique et de Madagascar (COSMAM), qui est une structure d'encouragement de la vie consacrée en Afrique, et un cadre de dialogue avec les évêques du continent (SCEAM).

Propositio 43

La catéchèse

Le catéchisme est devenu une manière ordinaire d'accueillir dans la foi et d'introduire dans l'Église par le Baptême, l'Eucharistie et la Confirmation. C'est aussi la manière de préparer les fidèles à recevoir les sacrements. Aussi, il faudrait maintenir un lien vivant entre le catéchisme mémorisé et la catéchèse vécue, pour conduire à une conversion de vie profonde et permanente. Les

Pères synodaux soulignent qu'une attention particulière doit être accordée à l'initiation du sacrement de réconciliation. Il s'agit donc de former à une vie chrétienne adulte qui puisse faire face aux difficultés de leur vie sociale, politique, économique et culturelle. Dans la catéchèse, il faudra faire un usage approprié du Catéchisme de l'Église catholique.

Propositio 44

Les catéchistes

Les catéchistes, permanents ou non, sont auprès de nos Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV) les hérauts vitaux de l'Évangile. Ils y exercent un rôle d'animateurs de prière, de conseillers et de médiateurs. Ils ont besoin d'être soutenus et encouragés dans leur zèle pour la mission, surtout pour la mission de réconciliation, de justice et de paix, par une formation solide et l'appui matériel nécessaire qui leur permettent effectivement d'assumer leur rôle de guide spirituel.

Une formation adéquate doit aussi être dispensée aux catéchistes volontaires, que l'on soutiendra et équipera d'instruments didactiques.



B) In Christo roborati

Propositio 45

L'Eucharistie source de communion et de réconciliation

Le grand défi qui nous attend tous, au début du Troisième millénaire du christianisme ne consiste pas à souligner les différences d'origine ou de culture, mais à construire une unité qui respecte la différence. Des hommes et des femmes d'origines différentes, de caractères différents, de cultures différentes, de religions différentes à l'origine peuvent édifier ensemble la plus grande unité, unité jusqu'à mourir les uns pour les autres, les uns avec les autres, pour la même personne : l'Homme-Dieu, Jésus-Christ qui a dressé sa tente parmi nous et qui a versé son sang pour nous, en profonde solidarité avec nous, se donne à nous chaque jour comme nourriture. Ce sang du Christ versé pour nous est le principe et le lien d'une nouvelle fraternité, contre le tribalisme, le racisme, l'ethnicité, le népotisme, le fétichisme, etc.

Le Synode déplore fortement certaines dérives de la pratique sacramentelle allant à l'encontre des sacrements du Baptême et de l'Eucharistie.

On insiste pour rappeler que l'Eucharistie demeure la source et le sommet de la réconciliation et de toute la vie chrétienne, et que la sainteté se présente comme le moyen le plus efficace de bâtir une société réconciliée, juste et pacifique. On veillera donc avec soin à la Célébration Eucharistique et à ménager de l'espace et du temps pour l'Adoration Eucharistique (individuelle

et communautaire) dans tous les diocèses et paroisses. On veillera à ce que les églises et les chapelles soient de manière habituelle réservées à la célébration de l'Eucharistie en évitant autant que possible qu'elles deviennent de simples espaces de socialisation. Les Pères synodaux demandent que les organisations d'aide qui souhaitent soutenir les diocèses pour la construction des lieux de culte, essentiels pour la visibilité de l'Église, le fassent en dialogue sincère avec les évêques locaux, pour garantir un sens du sacré et d'un développement humain authentique et intégral.

Propositio 46

La puissance de la Parole de Dieu

“Ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ” (Saint Jérôme). Le Synode sur les évêques, dans l'esprit de l'Évangile ... rappela aux évêques et aux prêtres leur ministère essentiel comme prédicateurs de l'Évangile à l'Église-Famille de Dieu et au monde. La lecture et la méditation de la Parole de Dieu nous enracent plus profondément dans le Christ et orientent notre ministère de serviteurs de la réconciliation, de la justice et de la paix.

Aussi, ce Synode recommande-t-il que l'apostolat biblique soit promu dans chaque communauté chrétienne, dans la famille et dans les mouvements ecclésiaux. Il recommande, en outre, que tous les fidèles du Christ adopte l'habitude de la lecture quotidienne de la Bible.



C) Ecclesia agens

Propositio 47

Les femmes en Afrique

Les femmes en Afrique apporte une grande contribution à la famille, à la société et à l'Église avec leur nombreux talents et ressources. Toutefois, non seulement leur dignité et leurs contributions ne sont pas pleinement reconnues et appréciées, mais encore leurs droits sont bafoués. Malgré le progrès réalisé dans l'éducation et le développement des femmes dans certains pays en Afrique, le développement des filles et des femmes en général traînent derrière celui des garçons et des hommes; les filles et les femmes sont généralement traitées de manière injuste.

Les Pères synodaux condamnent tous les actes de violence contre les femmes, par exemple les molestations contre les femmes, le déshéritement des filles, l'oppression des veuves au nom de la tradition, les mariages forcés, les mutilations d'organes génitaux, la traite des femmes et nombreux autres abus tels que l'esclavage sexuel et le tourisme sexuel. Tous les actes d'inhumanité et d'injustice contre les femmes sont également condamnés.

Les Pères proposent:

- la formation humaine intégrale des filles et des femmes (intellectuelle, professionnelle, morale, spirituelle, théologique, etc.);
- la création d'“abris” pour les filles et femmes maltraitées pour qu'elles trouvent refuge et reçoivent un accompagnement psychothérapeutique (counselling).
- la collaboration étroite entre les Conférences épiscopales pour mettre fin à la traite des femmes;
- une plus grande intégration des femmes dans les structures de l'Église et dans les processus de prise de décision;
- la mise en place de commissions aux niveaux diocésain et national pour prendre en charge les problèmes des femmes pour les aider à mieux accomplir leur mission dans l'Église et la société ; et
- la mise en place d'une commission d'étude sur les femmes dans l'Église à l'intérieur du Conseil Pontifical pour la Famille.



Propositio 48

La jeunesse

En Afrique aujourd'hui, la jeunesse constitue la majorité de la population, et elle est un don et un trésor de Dieu, pour lequel toute l'Afrique est reconnaissante. On doit l'aimer, l'estimer et la respecter. En outre, la jeunesse est la force et l'espérance de l'Église et de la société. Dans de nombreux pays, elle fait face à beaucoup de problèmes et de défis, qui la rendent vulnérable à cause d'une formation et d'une éducation personnelle inadéquates, du chômage, de l'exploitation politique, de la drogue, etc. De telles situations livrent la jeunesse aux sentiments de frustration et de rejet. Les Pères synodaux sont profondément préoccupés du sort de la jeunesse et recommandent ce qui suit:

- que l'Église locale mobilise des ressources et établisse des centres d'enseignement professionnel et de formation humaine, en collaboration avec diverses institutions;
- qu'elle prodigue à la jeunesse des conseils de carrière, de formations à l'entrepreneuriat, et à la création d'emploi;
- qu'elle donne à la jeunesse une formation catéchétique et biblique continue pour la former à être agent de réconciliation, de justice et de paix entre eux, et à adopter un esprit critique face aux problèmes posés par les médias;
- que, par des Commissions diocésaine et paroissiale, l'Église locale entreprenne une étude des problèmes et défis auxquels fait face la jeunesse;
- qu'elle organise des Commissions pour les jeunes au plan diocésain, national, régional et continental ;
- qu'elle établisse des centres de réhabilitation pour les jeunes souffrant de

traumatisme (enfants soldats, jeunes violés, ceux souffrant de dépendance à la drogue, etc.); et

- que les systèmes nationaux d'éducation soient plus ouverts pour les personnes moins douées et pour offrir à tous des opportunités.

Propositio 49

Les Enfants

Les enfants, qui sont un don de Dieu à l'Humanité, doivent être l'objet d'un soin particulier de la part de leurs familles, de l'Église, de la société et des Gouvernements. Les enfants sont porteurs de la nouveauté de la vie: dans leur milieu ils sont des apôtres, l'espérance de leur famille, tout comme de la société et de l'Église.

Malheureusement, les catégories suivantes d'enfants sont sujettes à des traitements intolérables :

- les enfants avortés
- les orphelins
- les albinos
- les enfants de la rue
- les enfants abandonnés
- les enfants-soldats
- les enfants prisonniers
- les enfants au travail
- les enfants vivant avec un handicap physique ou mental
- les enfants dits sorciers
- les enfants vendus comme esclaves sexuels;
- les enfants traumatisés sans aucune éducation chrétienne ni perspective d'avenir;

Les Pères Synodaux invitent les Églises locales à accorder, dans le cadre de la "Pastorale de l'enfance", une attention spéciale à l'endroit de ces enfants en situation de grande vulnérabilité, et que dans les écoles catholiques ils aient accès à la Parole de Dieu, reçoivent une aide psychologique, une culture de justice et de paix, et apprennent une activité commerciale de telle sorte qu'ils puissent devenir de bons et sains membres de la société.

Propositio 50

Les personnes handicapées

De nombreuses personnes dans nos sociétés sont handicapées mentalement et physiquement, et souvent, marginalisées.

Le Synode rappelant le droit à la vie des personnes porteurs de handicap, propose que :

- tout effort soit fait pour garantir leur pleine insertion dans la société et dans

les communautés ecclésiales, de sorte qu'ils puissent exercer leurs dons, réaliser leur potentiel et faire pleinement l'expérience de la présence réconciliatrice du Christ dans la communauté ; et

- des programmes soient élaborés pour encourager leur insertion dans la planification pastorale de nos diocèses et des communautés locales de nos Églises.



Propositio 51

VIH/SIDA

Le Sida est une des grandes pandémies comme le paludisme et la tuberculose qui déciment des populations africaines et compromettent gravement leur vie socio-économique. On ne doit pas le considérer simplement comme un problème médico-pharmaceutique, ou uniquement comme une question de changement de comportement humain. C'est vraiment une question de développement intégral et de justice, qui demande une approche et une réponse globales de la part de l'Église.

Ceux qui sont malades du Sida en Afrique sont victimes d'injustice, parce que souvent ils ne reçoivent pas le même traitement de qualité qu'en d'autres lieux. L'Église demande que les fonds alloués aux malades du Sida soient réellement utilisés à cet effet et recommande que les malades africains reçoivent les traitements de qualité comme en Europe.

L'Église condamne fermement toute tentative, de la part d'individus ou de groupes, de disséminer le virus, soit comme arme de guerre, soit par leur style personnel de vie.

Le Synode prodigue ses encouragements à toutes les institutions et à tous les mouvements ecclésiaux qui travaillent dans le domaine de la santé et spécialement du Sida et demande aux agences internationales de les reconnaître et de les aider dans le respect de leur spécificité.

L'Église recommande vigoureusement l'accélération des recherches thérapeutiques en cours en vue d'éradiquer ce fléau.

En outre, le Synode propose :

- que l'on évite tout ce qui peut contribuer à la diffusion de la maladie, comme la pauvreté, la dissolution de la vie familiale, l'infidélité maritale, la promiscuité et un style de vie vide de valeurs humaines et de vertus évangéliques ;
- un service pastoral qui prodigue à ceux qui vivent avec le VIH/SIDA l'accès au traitement médical, à la nourriture, l'accompagnement pour un changement de comportement et une vie sans stigmatisation sociale;
- un service pastoral qui prodigue aux orphelins, aux veufs et aux veuves une authentique espérance de vie sans stigmatisation sociale ni discrimination ; et
- un soutien pastoral qui aide les couples vivant avec un conjoint infecté à s'informer et à former leurs consciences, afin qu'ils choisissent ce qui est

juste, en toute responsabilité pour le plus grand bien de l'un et l'autre, de leur union et de leur famille.

- que le SCEAM développe un manuel pastoral sur le VIH/Sida pour tous ceux qui sont engagés dans le ministère ecclésial sur le Sida (prêtres, personnes consacrées, médecins, infirmiers, Conseils, catéchistes, enseignants) qui mette en oeuvre la morale et la Doctrine sociale de l'Église dans les différentes situations où le peuple de Dieu en Afrique est confronté aux multiples défis de la pandémie.

Propositio 52

Le paludisme

Le paludisme demeure le pire assassin dans le continent africain et ses îles. Il contribue énormément à l'aggravation de la pauvreté. Nous félicitons toutes les initiatives visant à combattre cette maladie. Toutefois, nous reconnaissons qu'il faut en faire davantage si l'on veut atteindre des résultats significatifs. Le Synode propose donc ceci:

- que le paludisme soit pris en charge dans tous les engagements de l'Église en matière de santé;
- que des initiatives concertées soient entreprises pour former les populations sur les questions relatives au paludisme et à la prévention de ses récurrences;
- que l'on encourage les Gouvernements à développer des politiques conséquentes et des programmes soutenus pour éradiquer le paludisme;
- que les laboratoires pharmaceutiques les rendent accessibles, pour sauver davantage de vies; et
- que des efforts soient soutenus pour le développement d'un vaccin anti-paludéen.

Propositio 53

Drogue et alcool

La diffusion et la vente de la drogue est un gâchi du potentiel humain de l'Afrique. De même, l'abus d'alcool entraîne de nombreux problèmes graves: éclatement des familles, détérioration de la santé, gaspillage des maigres ressources, conflits et accélération de la diffusion de VIH/Sida.

L'Église considère ceci comme une menace pour les personnes, particulièrement les jeunes, et un motif de crise pour les institutions d'éducation, en famille tout comme dans la morale publique.

C'est pourquoi,

- l'Église doit s'engager dans la lutte contre la production, la vente et le trafic de drogue en Afrique;
- l'Église encourage les gouvernements et les institutions privées dans leur combat contre l'usage de la drogue et l'abus de l'alcool dans nos pays;

- l'Église, en formant les jeunes, doit encourager à l'usage conscient et modéré de l'alcool, sinon à son abstention totale.
- les agents pastoraux doivent offrir une pastorale pour les alcooliques et les drogués et leurs familles en promouvant des programmes de récupération et de réconciliation avec leurs familles;
- les prêtres et les personnes consacrées devraient être zélées à montrer le bon exemple par un usage modéré de l'alcool;
- former des prêtres, des personnes consacrées et des laïcs au conseil; et
- offrir des soins pastoraux aux victimes de la "toxicomanie" et leur fournir de l'aide pour les délivrer de leur dépendance.

Propositio 54

Souci pour les prisonniers

Nous exprimons un profond souci au sujet de la criminalité et des effets d'activités criminelles dans nos sociétés, qui affectent des citoyens innocents et leurs familles; et nous en appelons aux agents de sécurité et institutions judiciaires pour qu'ils recherchent la protection des citoyens et assurent leur sécurité.

Nous exprimons aussi notre respect du système judiciaire qui tend au respect de la loi et au maintien de l'ordre. Nous trouvons déplorables les nombreuses occasions de non application de la loi et les erreurs de justice, qui correspondent à la violation des droits humains des victimes qui peuvent avoir été jetées en prison.

L'Église en Afrique comme Famille de Dieu reconnaît sa mission prophétique vis-à-vis de tous ceux et celles qui sont touchés par la criminalité et leur besoin pour la réconciliation, la justice et la paix; mais elle dénonce aussi toutes les cas d'erreurs de justice et les mauvais traitements des prisonniers.

Aussi, recommandons-nous:

- que les Gouvernements et les preneurs de décision commencent une réforme du système pénal, améliore la prévention, et appliquent des standards internationaux minimum pour le traitement des prisonniers, y compris un traitement plus humain en termes de nourriture, de logement, d'habillement et de soins médicaux, reconnaissant les droits des prisonniers et leur accordant des conditions décentes de détention;
- l'organisation d'un service pastoral soutenu par la Commission Justice & Paix avec un bureau aux niveaux régional, national, diocésain et paroissial, et l'implication des Communautés Ecclésiales Vivantes;
- une approche globale du service pastoral des prisons par des personnes convenablement préparées qui travailleront en équipe;
- un engagement des agents du service pastoral des prisons à étudier et à appliquer la justice restaurative comme moyen et un processus pour favoriser la réconciliation, la justice et la paix, et la ré-insertion des offenseurs, des

victimes et ex-offenseurs dans les communautés;
- l'établissement de "centres de réhabilitation" pour aider les prisonniers à se réintégrer dans la société.



Propositio 55

Abolition de la peine capitale

"L'Église voit comme un signe d'espérance l'opposition croissante du public à la peine de mort, quand bien même une telle peine est perçue comme l'expression de la justice et une sorte de légitime défense de la part de la société. La société moderne, en fait, possède les moyens de supprimer de manière effective la criminalité en rendant les criminels inoffensifs sans devoir leur dénier la chance de se réformer" (Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église Catholique, n.405).

La dignité de la personne exige que ses droits fondamentaux soient respectés quand bien même il ne respecterait pas les droits des autres. La peine capitale empêche un tel but. Parfois, la peine de mort est utilisée pour éliminer les opposants politiques. Par ailleurs, les pauvres gens qui ne peuvent pas se défendre sont plus facilement soumis à cette punition définitive sans appel. Le Synode appelle à l'abolition totale et universelle de la peine de mort.

Propositio 56

Les médias

Par nature, la personne humaine est toujours (créée pour être) un « être-en-communication », appelé à la communion. Ainsi, la communication est une priorité pour le développement humain et l'évangélisation.

En outre, dans un monde globalisé, l'utilisation améliorée et une plus grande disponibilité des différents moyens de communication sociale (visuelle, audio, web et presse écrite) sont indispensables pour la promotion de la paix, de la justice et de la réconciliation en Afrique.

Ce Synode, dès lors, invite à :

- Une présence plus accrue de l'Église dans les médias ;
 - La mise en réseau des centres audio-visuels, des maisons de production et des centres médiatiques ;
 - La création de centres médiatiques ;
 - L'entraînement professionnel et la formation éthique des journalistes pour la promotion d'une culture de dialogue qui évite la division, le sensationnel et la désinformation et la banalisation de la souffrance humaine, qui peuvent endommager l'harmonie et la paix des sociétés et des communautés.-
- L'utilisation des médias modernes pour la diffusion de l'Évangile et des fruits du présent Synode, pour la formation des peuples africains à la vérité, la

réconciliation, la promotion de la justice et de la paix.

- Le développement d'un réseau satellitaire, sous la coordination du C.E.P.A.C.S. (l'organe médiatique du S.C.E.A.M.) pour le service de l'Église-Famille de Dieu en Afrique ; et

- L'établissement de commissions diocésaine, nationale et régionale de communication avec un personnel compétent pour aider l'Église dans l'exercice de son ministère prophétique dans la société.

En bref, il doit s'agir de médias d'éducation et de formation, soucieux de véhiculer des valeurs culturelles moralement saines et des valeurs évangéliques.

Propositio 57

Marie, Notre-Dame d'Afrique

Le Synode a confié chaque aspect de son travail à l'intercession priante de la Bienheureuse Vierge Marie, Notre-Dame d'Afrique, Reine de la Paix.

Marie est notre modèle dans le ministère de la réconciliation, de la justice et de la paix. Par son obéissance au Père et sa docilité à l'Esprit Saint, elle a collaboré dans la mission de son Fils jusqu'à sa mort sur la croix, par laquelle il a définitivement réconcilié l'humanité avec Dieu. Comme mère compatissante, Marie est un modèle dans le ministère de réconciliation, aussi bien dans la miséricorde que dans l'amour de l'Église-Famille de Dieu. Et du ciel, Marie intercède pour elle dans sa tâche permanente de transformation de l'Afrique et de ses Îles.

Le Synode par conséquent invite fortement les évêques et tous les agents pastoraux de l'Église en Afrique et dans les Îles à confier leurs ministères à l'intercession priante de la Bienheureuse Vierge Marie, afin qu'ils obtiennent la grâce d'être de crédibles témoins du Seigneur Ressuscité et, qu'à travers leur service de réconciliation, de justice et de paix, ils deviennent "sel de la terre" et "lumière du monde".

* * *



PRIERE POUR LE SYNODE AFRICAIN DE 2009

« Sainte Marie, Mère de Dieu, Protectrice de l'Afrique,
tu as donné au monde la vraie lumière, Jésus-Christ.
Par ton obéissance au Père et par la grâce de l'Esprit Saint
tu nous a donné la source de notre réconciliation
et de notre justice, Jésus-Christ, notre paix et notre joie.
Mère de tendresse et de sagesse montre-nous Jésus,
ton Fils et Fils de Dieu,
soutiens notre chemin de conversion afin que Jésus fasse briller
sur nous sa Gloire
dans tous les lieux de notre vie personnelle, familiale et sociale.
Mère, pleine de Miséricorde et de Justice, par ta docilité
à l'Esprit Consolateur,
obtiens pour nous la grâce d'être les témoins du Seigneur Ressuscité,
pour que nous devenions toujours plus le sel de la terre
et la lumière du monde.
Mère du Perpétuel Secours, à ton intercession maternelle
nous confions la préparation
et les fruits du Deuxième Synode pour l'Afrique.
Reine de la Paix, prie pour nous !
Notre-Dame d'Afrique, prie pour nous ! »

[Source BUREAU DE PRESSE DU SAINT SIÈGE](#)

Amis du Diocèse du Sahara (ADS)

Accueil/sommaire
